

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

REUNION DU 16 décembre 2013 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Jean-Louis CANOVA, conseiller général de la Meuse, président,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt, vice-président,
- M. Roland CORRIER, conseiller général de la Meuse,
- M. Dany EDOT, représentant M. ANTOINE, maire de Bure,
- M. Claude DELERUE, commune d'Effincourt,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
- M. Yves THERIN, MEDEF,
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- Mme Corinne FRANÇOIS, Burestop 55,
- M. Michel MARIE, CEDRA,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- M. Marc DESCHAMPS, représentant des personnalités qualifiées,
- M. Jean-Michel FERAT, ASN,
- Mmes Martine HURAUT, représentant M. BAILLET, et Sarah DEWONCK, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, Mlle Laetitia COLON et Mme Sandrine JEAN DIT PANNEL, CLIS.

Etaient représentés :

- M. Henri FRANÇOIS, maire de Saudron,
- M. Stéphane MARTIN, maire de Gondrecourt le Château.

Etaient excusés :

- Mme Nelly JAQUET, conseillère régionale de Lorraine,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Christian DUBOIS, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Daniel RUHLAND, conseiller général de la Meuse,
- M. Jean-François MUEL, maire de Ligny en Barrois,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- Mme Colette FONTAINE, commune de Gillaumé,
- Mlle Nicole FRANÇOIS, représentant Madame la Préfète de la Meuse

1) Approbation du PV du CA du 16 septembre 2013

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 septembre 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés moins 4 abstentions.

2) Géothermie

M. CANOVA rappelle qu'il est nécessaire d'envisager les suites à donner au rapport présenté par Géowatt lors de la dernière Assemblée Générale du 4 novembre. Il fait part de la réponse apportée par l'ANDRA et des demandes exprimées par MNE et l'ASODEDRA (étude de faisabilité d'une exploitation géothermique et réalisation d'un forage prolongé au Permien).

Mme FRANÇOIS et M. FLEURY soutiennent ces demandes et s'étonnent que l'ANDRA dans sa réponse au CLIS n'évoque en aucun cas le rapport Géowatt pourtant au cœur des questionnements actuels (Mme FRANÇOIS aurait également souhaité que le CA ait lieu plus tôt, sans l'ANDRA ; sur ce point, M. LHERITIER estime que le CLIS n'a rien à cacher).

Mme DEWONCK souligne que Géowatt parle de la présence d'une ressource, et que la position de l'ANDRA est bien qu'il existe une ressource mais qu'elle n'est pas exceptionnelle, ce que confirme M. DESCHAMPS, pour ce qui concerne le Trias, et par rapport aux ressources connues dans le Bassin Parisien. Elle note par ailleurs que Géowatt ne voit pas la nécessité d'un nouveau forage (dont les résultats seront toujours sujets à caution).

Mme FRANÇOIS et M. FLEURY relèvent que pour Géowatt, le débit devrait être plus important et rendre exploitable la ressource sous certaines conditions. De ce point de vue, un forage permettrait d'obtenir des données plus précises. Mme FRANÇOIS relit le passage du rapport : « A notre sens, les valeurs de productivités retenues par l'Andra (5 m³/h) ne sont pas représentatives des débits d'exploitation qu'il serait possible d'obtenir, si un ouvrage géothermique était réalisé selon l'état des connaissances et techniques actuelles. Des débits comparables à ceux obtenus dans le Dogger parisien devraient pouvoir être obtenus ». Elle évoque d'autre part la possibilité d'un forage plus profond au Permien (autre potentiel géothermique).

M. COUDRY indique qu'une étude a montré qu'il n'y avait pas de ressource exploitable à Saint-Dizier. Pour M. MARIE, cette étude n'est pas allée à son terme en raison de la proximité des réserves de gaz à Trois Fontaines, et aucun forage en vue de caractérisation géothermique n'a été réalisé dans la région de Saint-Dizier.

MM. THERIN et LHERITIER s'interrogent sur la compatibilité d'une exploitation géothermique et d'un centre de stockage. M. DESCHAMPS estime que l'exploitation est possible au-delà de la zone d'emprise (souterraine) du centre de stockage. Pour M. FERNBACH, il faut savoir si l'existence du stockage interdit ou non toute exploitation de la géothermie, et si non (à l'exclusion d'un certain périmètre), si cette exploitation peut être rentable.

M. FLEURY pense que le problème posé est bien qu'il y a une ressource et qu'il existe, de ce fait, un risque d'intrusion accidentelle dans le stockage à long terme, la conservation de la mémoire du site n'étant pas garantie. Il souhaite connaître les conséquences qu'une telle intrusion aurait en terme de sûreté. M. FERAT précise qu'envisager cela fait partie du travail de l'ANDRA dans le cadre des études de sûreté et qu'aucune autorisation ne serait donnée si ce risque n'était pas pris en compte. Mme FRANÇOIS s'inquiète du fait que l'ANDRA affirme aujourd'hui que stockage souterrain de déchets radioactifs et exploitation géothermique seraient compatibles. Mme DEWONCK confirme cette position et signale que les analyses sur les conséquences d'une intrusion se trouvent dans les études de sûreté du Dossier Argile 2005 et qu'elles seront affinées dans la Demande d'Autorisation de Construction du centre de stockage. Ces études montrent que cela ne remet pas en cause les propriétés de confinement de la roche. Mme FRANÇOIS s'étonne du bien-fondé d'une telle affirmation et demande à ce que le CLIS soit très rapidement informé des études, données et interprétations précises de l'ANDRA sur ce sujet crucial.

M. MARIE s'inquiète du glissement du discours de l'ANDRA (relevé dans le compte-rendu du comité de liaison du 25 novembre dernier) qui est passé de « pas de ressource géothermique » à « ressource médiocre », puis à « ressource exploitable mais pas exceptionnelle ». Il indique que, suite à deux courriers que lui a adressés le CEDRA, l'IRSN a enfin réagi depuis l'AG du 4 novembre en reconnaissant que la transmissivité avait été, à tort, supposée faible, et surtout qu'elle était méconnue avant 2009. Pour lui, cela signifie que l'IRSN, comme la CNE, a émis un avis avant la loi de 2006 sans avoir les données nécessaires, ce qui pose la question de la confiance. Cela signifie que la ZIRA a été choisie alors qu'il n'y avait pas d'information sur le sous-sol profond et la géothermie.

Pour M. DESCHAMPS, les critères de choix de la zone (pas d'activité sismique, couche d'argile homogène d'au moins 100 mètres d'épaisseur à une profondeur donnée) étaient connus des organismes évaluateurs. Une fois le site répondant à ces critères retenu, il était possible de procéder à des recherches approfondies. M. FLEURY estime que le site a été choisi par défaut, les premiers sites pressentis, plus favorables, ayant refusé.

M. CORRIER constate que la question de confiance est effectivement posée : avis rendus sur la base de données erronées (IRSN, CNE), présentation du BRGM lors de l'AG hors-sujet (Mme FRANÇOIS demande sur ce point une nouvelle intervention du BRGM), interrogations sur les possibles activités à l'aplomb du stockage, ressource géothermique pas exceptionnelle mais pas moins exploitable qu'ailleurs. M. MARIE ajoute que le seul forage profond réalisé par l'ANDRA date de 2008, soit après la loi de 2006 qui a décidé de l'enfouissement, alors que M. MOUROT, ancien membre du CLIS, avait montré la nécessité d'un tel forage dès la fin des années 90.

M. FLEURY revient sur le rapport Géowatt. La mission étant de critiquer le travail de collègues, les termes du rapport sont pesés, mais les critiques formulées montrent bien que le potentiel géothermique est volontairement sous-estimé. Si le potentiel était démontré, cela remettrait en cause le stockage à Bure. Et s'il ne se fait pas à Bure, il ne se fera pas.

Pour Mme FRANÇOIS, il est important de raisonner à court mais aussi à très long terme (besoins en énergie des générations futures). A ce titre, la géothermie est une ressource précieuse dont l'exploitation peut entraîner un développement local et un apport de population (création d'un bassin d'activité), alors que le stockage envisagé par l'ANDRA entraînerait une désertification. M. FERNBACH ne constate pas pour le moment de départ des habitants et M. THERIN conteste le tableau apocalyptique de l'avenir en cas de stockage.

M. CANOVA s'interroge sur la nécessité à ce stade de faire réaliser une étude de faisabilité économique de l'exploitation de la ressource géothermique. M. DESCHAMPS insiste sur la salinité élevée et l'irresponsabilité de rejeter l'eau salée en surface (pour Mme FRANÇOIS, le rejet d'eau salée est une conséquence minime par rapport aux risques que ferait courir un stockage). Sur cette question, M. MARIE suggère de s'intéresser à ce qui se pratique au Danemark.

M. CANOVA propose aux membres du CA les actions suivantes :

- audition de l'ANDRA sur les études de sûreté (conséquences d'une intrusion accidentelle),
- transmission officielle du rapport Géowatt à l'ASN, à l'IRSN et à la CNE avec demande d'un nouvel avis sur le potentiel géothermique régional (et sur la compatibilité exploitation géothermique/stockage ; M. FLEURY tient à faire part de son opposition à l'idée que l'on passe de « ressource médiocre » à « compatibilité exploitation de la ressource/stockage » ; pour M. MARIE, il faut demander à l'ASN, à l'IRSN et à la CNE de s'expliquer sur leur position antérieure remise en cause par le rapport Géowatt),
- courrier à la DGEC pour la réalisation d'un forage profond (jusqu'au Permien) dédié exclusivement à la collecte de données permettant d'évaluer le potentiel géothermique, avec concertation pour la rédaction du cahier des charges, le suivi des opérations de forage et l'interprétation des données,
- nouvelle demande d'intervention du BRGM sur les connaissances actuelles de la ressource géothermique profonde dans les régions Lorraine et Champagne-Ardenne (ce qui était demandé pour la dernière AG).

Ces décisions seront notifiées à MNE en réponse à son courrier.

En réponse à M. MARIE, M.CANOVA indique que le CLIS n'a a priori pas de moyen d'action contre M. DROUOT (rapport Toilliès).

3) Projet de Lettre du CLIS

M. CANOVA présente le projet de Lettre n°15 qui comprend l'éditorial, un commentaire sur le débat public, et un point complet sur la géothermie (historique et conclusions du rapport Géowatt, comparatif ANDRA/Drouot/Godinot/Géowatt, décisions du CLIS sur les suites à donner).

Mme FRANÇOIS remet en séance un tableau comparatif réalisé par M. GODINOT, qui devrait permettre de compléter le tableau initial. Elle souhaite également que l'historique soit plus précis, notamment pour ce qui concerne les critiques émises par Géowatt.

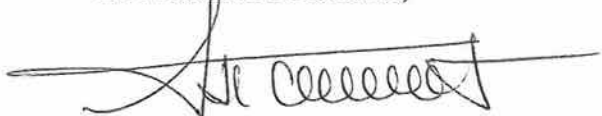
Le texte n'appelant pas d'autre observation, les membres du CA sont invités à faire des propositions et d'éventuelles remarques rapidement, sachant que la distribution est prévue pour la dernière semaine de février.

4) Questions diverses

- M. LHERITIER déplore l'attitude de certains opposants lors du débat public, qui a entraîné l'annulation de toutes les réunions et empêché la population de s'exprimer. M. FLEURY rappelle la position de son association, pour laquelle ce type de débat n'a aucun intérêt et n'est pas un instrument démocratique, l'expression du public n'étant de toute façon pas prise en compte par les pouvoirs publics comme l'a démontré le précédent débat public de 2005. Pour M. COUDRY, les gens se sont peut-être plus exprimés via le site internet de la CPDP que lors d'une réunion publique.
- M. FLEURY souhaite réunir la commission « Environnement et santé » rapidement afin d'élaborer un programme d'activités. La réunion est fixée au mercredi 22 janvier 2014, à 18h00, dans les locaux du CLIS à Bar le Duc.
- M. CORRIER rappelle la diffusion du film « 100 000 ans sous nos pieds » sur Public Sénat, ce jour à 22h30.

A Bure, le 24/02/14

Le Président du Comité,



Jean-Louis CANOVA

Le Vice-Président du Comité,



Robert FERNBACH